



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-202209-66

APPROVISIONNEMENT EN ABRASIF AB-10 OCTOBRE 2022 - SEPTEMBRE 2023

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désire recevoir des soumissions pour des prix unitaires pour le projet # TP-202209-66 pour éventuellement procéder à la commande pour la fourniture incluant la livraison de l'abrasif de type AB-10 pour une quantité totale estimée à environ 5 000 tonnes métriques pour les besoins de la Ville à l'hiver 2022-2023.

Les entreprises intéressées sont invitées à répondre dans les délais prescrits à la présente demande de soumissions par appel d'offres public. Toutes les questions pendant la période de soumission doivent être adressées par écrit au responsable désigné.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 14 septembre 2022 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Seules les offres présentées par les soumissionnaires qui auront commandé des documents de SEAO seront considérées.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention "SOUMISSION – Approvisionnement en abrasif AB-10 Octobre 2022 – Septembre 2023 – TP-202209-66" et adressées, au Service du greffe au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0.

Les soumissions sous enveloppes scellées seront reçues **avant 15 h, le 6 octobre 2022**, au bureau du greffe et seront ouvertes publiquement dès la clôture du dépôt des soumissions.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQN) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 14 septembre 2022

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à compter du 14 septembre 2022 au système électronique d'appels d'offres (SEAO), sur le site Internet municipal et à la page ___ de l'édition du 14 septembre 2022 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____